



**ARRETE N° 2024 - 298**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Déménagement**  
**Cours Albert Manuel n° 45**  
**DEMENAGEMENTS T.D.N.**  
**Mardi 16 Juillet 2024**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,  
**VU la demande de la Société de Déménagements T.D.N. - 20, place du Général de Gaulle – 76600 Le Havre, afin d'effectuer un déménagement, Cours Albert Manuel au n° 45, le Mardi 16 Juillet 2024, de 9h00 à 17h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1** : La Société DEMENAGEMENTS T.D.N. est autorisée à effectuer un déménagement, Cours ALBERT MANUEL au n° 45, le MARDI 16 JUILLET 2024, de 9H00 à 17H00.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit et réservé, par le demandeur, sur 2 à 3 places, dans la contre-allée, Cours Albert Manuel, devant le n°45, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

A aucun moment, le déménagement ne doit perturber ou couper la circulation.

**ARTICLE 3** : L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

**ARTICLE 4** : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

*Pour le prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer 9 route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.*

**ARTICLE 5** : Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 17 Mai 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

